

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

---

## SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 352

présenté par  
Mme Lorho

-----

## ARTICLE 15

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de ce type de mesure réduit les femmes à leur sexe et encourage le phénomène des "femmes quotas" considérées simplement parce qu'elles sont des femmes et non parce qu'elles ont les compétences ou les qualifications nécessaires. Au delà d'être la définition même du sexism, ce type de fonctionnement qui fait reposer l'accession à un poste sur des critères qui n'ont rien à voir avec ledit poste ne doit pas être encouragé. Il risque de nuire à la qualité de nos services publics ce qui prend une importance toute particulière lorsqu'il s'agit de sécurité civile.